

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 15/21

AVIS D'ESSAI OPÉRATIONNEL : NOUVEAUX PLACEMENTS, BALISAGES ET MARQUES DE POINTS D'ATTENTE DE PISTE – AÉROPORT INTERNATIONAL LESTER B. PEARSON DE TORONTO

But de la circulaire

La présente circulaire vise à informer les pilotes d'un essai opérationnel en lien avec de nouveaux placements, balisages et marques de points d'attente à l'aéroport et à confirmer la méthode d'exploitation.

Renseignements généraux

Pour réduire le risque d'incursion sur piste, un essai opérationnel de marques angulaires de points d'attente obligatoires (voir l'illustration à la page suivante) sera entrepris sur les voies de circulation D4 et D5, du côté sud de la piste 06L/24R, à compter du 22 avril 2021. L'essai sera aussi annoncé par NOTAM.

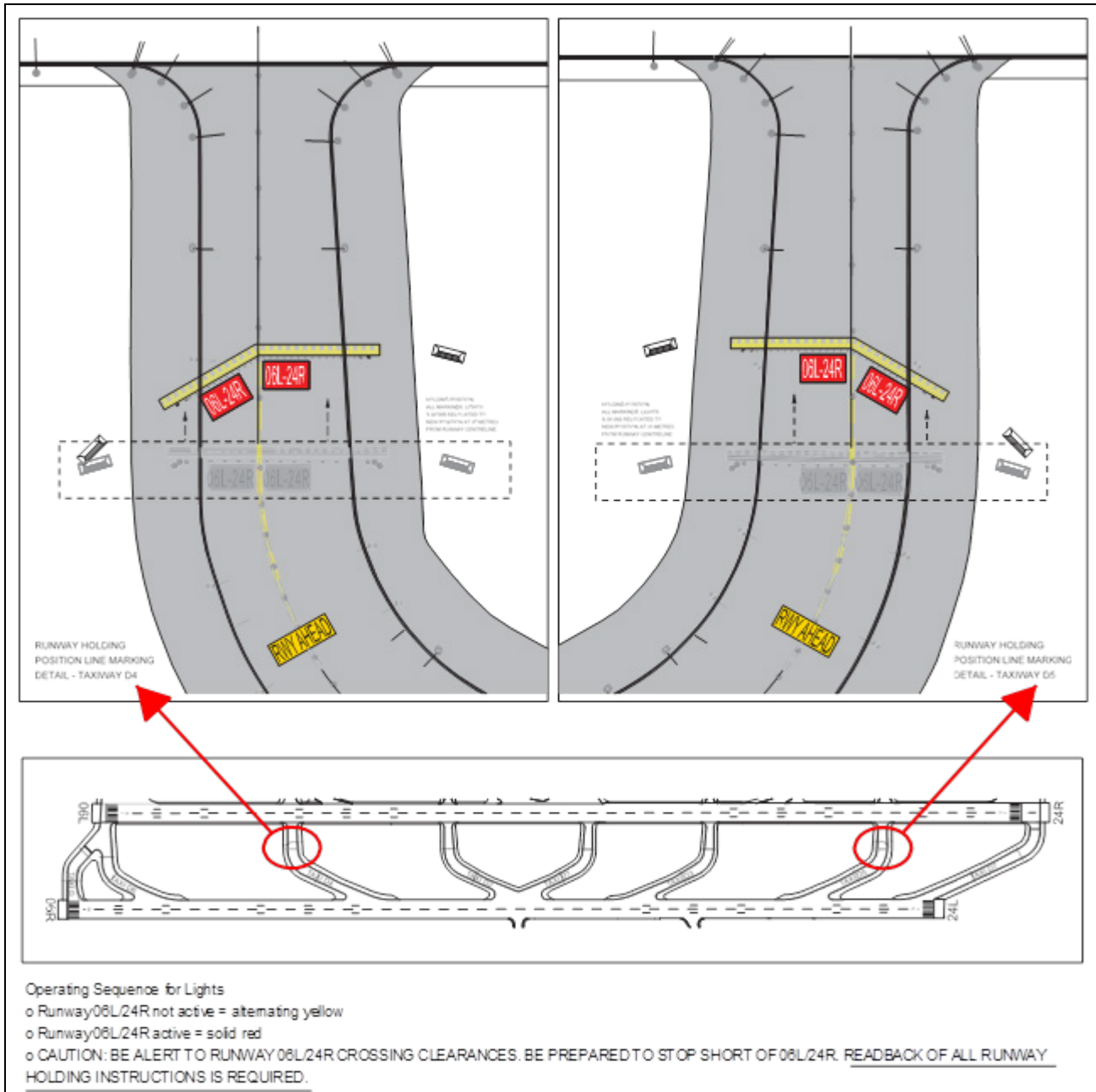
Ce concept est le résultat des efforts de l'équipe locale de sécurité des pistes de Toronto Pearson, qui se compose d'experts en sécurité de l'industrie, en vue de formuler des recommandations par suite d'une enquête sur des questions de sécurité du Bureau de la sécurité des transports du Canada.

Les caractéristiques de l'essai des marques angulaires de points d'attente sont les suivantes :

- la moitié de la marque de point d'attente est placée à un angle de 30 degrés vers la trajectoire d'un aéronef à l'approche;
- une combinaison de feux DÉL à grand angle de protection de piste (c.-à-d., feux jaunes clignotants) / et de feux DÉL à grand angle de barres d'arrêt (c.-à-d., feux rouges stables), espacés de 1,5 mètre le long de toute la position d'attente, sera installée, pour un total de 26 appareils d'éclairage par rapport aux 10 appareils d'éclairage actuels, espacés tous les 3 mètres;
- ces feux clignoteront en jaune dans un motif d'alternance lorsque la piste 06L/24R n'est pas en service et seront allumés en rouge de façon constante lorsque la piste 06L/24R est en exploitation;
- la position obligatoire d'attente à l'écart a été entièrement déplacée d'une distance de 115 mètres de l'axe de la piste 06L/24R à une distance de 90 mètres, ce qui correspond à la norme internationale commune.

Ces changements ont été mis à l'essai avec des aéronefs et des équipages de conduite dans un environnement contrôlé et évalués par les membres de l'équipe locale de sécurité des pistes de Toronto Pearson afin de procurer une visibilité supérieure et une indication du point d'attente requis aux équipages de conduite qui quittent la piste 06R/24L.

Pendant la durée de l'essai opérationnel (dont la date de fin n'a pas encore été établie), l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (GTAA) encourage tous les équipages de conduite qui utilisent ces voies de sortie rapides à fournir une rétroaction aux contrôleurs de la circulation aérienne ou des observations plus détaillées directement à la GTAA à report_it@gtaa.com.



Essai opérationnel de marques angulaires de points d'attente aux voies de circulation D4 et D5 de Toronto Pearson

Stephanie Castonguay
 Directrice, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes